



**CANTARON** Cantaron  
Plan Local d'Urbanisme  
Département des Alpes-Maritimes



**7C2** Carte du risque sismique

**LEGENDE**  
O, A1, ... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.  
L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.